



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Madame Bety WAKNINE**  
Directrice générale  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : )/

Réf. NOVA : (corr. DU : F. Moschos, B. Sanglier )09/PFD/1748214

Réf. CRMS : AA/BDG/IXL20524\_658\_Dautzenberg\_59\_Lens\_fresque

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 23-07-2020

**Objet :** IXELLES. Rue Dautzenberg, 59 – rue Lens (arch. L. Vander Elst)  
Demande de permis d'urbanisme portant sur la réalisation d'une fresque murale sur un mur pignon visible depuis l'espace public.

**Avis de la CRMS**

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 19/06/2020, reçu le 22/06/2020, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 15/07/2020.

**CONTEXTE ET DEMANDE**

Le bien se trouve dans la zone de protection de l'hôtel Solvay sis avenue Louise, 224, classé comme monument, et dans la zone de protection Unesco de ce même immeuble. L'immeuble est aussi repris dans la zone de protection des anciennes écuries et du jardin de l'hôtel Solvay, sis 27, rue Lens. Il se trouve en ZICHEE (PRAS) et l'immeuble est, avec son voisin n°57, inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.



Façade principale et pignon, 2008 (©Irismonument – Urban.brussels)

Il s'agit d'un « ensemble de deux maisons de style éclectique, signé et millésimé à hauteur de soubassement du n°57 «L(ucien). Vander Elst – Arch – 1899». Au n°59, élévation sur deux façades en briques rouges très décorative, abondamment rehaussée d'éléments en pierre bleue et blanche. Façade principale vers la rue Dautzenberg: fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage à arc outrepassé surlignées d'archivoltes. Le premier étage est marqué par une loquette en pierre de plan rectangulaire surmontée d'un balcon ceint d'un garde-corps en ferronnerie sur lequel s'ouvre un triplet. Menuiserie et ferronnerie partiellement conservées. Façade latérale vers la rue Lens: percée d'une seule petite fenêtre grillagée au rez-de-chaussée. Cheminées formant pilastres, arcs outrepassés et frises d'arceaux décoratifs. » (extr. de Irismonument)



Rue Lens, vue à proximité des écuries classées en 2019 (©Google maps)

La demande porte sur la réalisation d'une fresque, à l'initiative du Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune d'Ixelles, sur le mur pignon en briques de la rue Lens, dont la partie haute du rez-de-chaussée est en briques blanchies et dont le soubassement est largement défiguré par de nombreux tags.

La « fresque » serait réalisée de la manière suivante :

- préparation du mur (nettoyage, pose d'un primer),
- réalisation du décor lui-même (soit peinture acrylique, soit à l'huile) et finition par un enduit anti-tags. La scène, intitulée « Coqueliquons la ville » serait une création de l'artiste Areti Gontras, mettant en avant une image semi-champêtre de fleurs, de feuillage et d'oiseaux, s'insérant dans les lignes de l'architecture.




Vue de la situation existante et photomontage de la situation projetée (extr. de la demande de permis)

## AVIS

L'Assemblée émet un avis défavorable sur cette demande, estimant que ce pignon a été conçu comme une façade latérale architecturée et travaillée, dédiée à être vue et appréciée et reflétant de manière plus sobre la façade principale. Par son traitement de qualité, il se suffit à lui-même. La réalisation d'une fresque induirait la perte de lisibilité de cette architecture. De plus, étant dans une zone de protection Unesco et non loin des écuries de l'Hôtel Solvay, cela implique un traitement plus attentif des abords et des vues de ces monuments protégés.

Comprenant toutefois la problématique des graffitis, la Commission encourage les maîtres d'ouvrage à trouver la solution la plus pérenne possible. Elle suggère tout d'abord le décapage de la partie blanchie du pignon pour retrouver une façade latérale uniforme, en ce compris le nettoyage des tags. Ensuite, elle préconise la mise en place d'un anti-graffitis semi-permanent (le permanent donnant une finition artificielle), et le nettoyage rapide des nouveaux tags assorti d'un entretien régulier de cette couche de protection.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. BUP-DPC : M. Kreutz et H. Lelièvre, C. Vandersmissen, M. Badard, [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)  
BUP-DU : [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels), F. Moschos, B. Sanglier.